



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

	2020	2021	2022	Source de financement 2020
100. Administration générale				
Amélioration des bâtiments				
Hôtel de ville				
Achat d'une génératrice pour hôtel de ville	40 000 \$			surplus libre
Église				
Prolongation rampe handicapée pour accès église	10 000 \$			surplus libre
Installation d'un système d'alarme généralisé	15 000 \$			surplus libre
Sous-total 100. Administration générale	65 000 \$	0 \$	0 \$	
200. Sécurité publique				
Amélioration des bâtiments				
Achat d'une génératrice pour caserne		40 000 \$		
Infrastructures				
Installation de bornes sèches (2) à la Héronnière et lac Parker		10 000 \$	10 000 \$	
Mise à niveau du système pompage incendie usine de filtration	100 000 \$			TECQ 2019-2023
Équipements				
Installation de balises d'adresses civiques	43 000 \$			Tarifcation
Achat d'un camion-citerne 1 500 gallons (remplacement)			500 000 \$	
Achat d'appareils respiratoires et cylindres en carbone (12)	39 600 \$	39 600 \$	39 600 \$	surplus libre
Achat de radios FM (6) pour sécurité civile		5 520 \$		
Sous-total 200. Sécurité publique	182 600 \$	95 120 \$	549 600 \$	
300. Voirie et transport				
Réseau routier				
Mont-Bon-Plaisir (rempl. ponceaux, rechargement et pavage)	500 000 \$			Règl. Emprunt no 2020-02
Réfection chemin du lac d'Argent (conditionnelle)	30 000 \$	850 000 \$		RIRL (75 %), règl. emprunt
Chemin Gilbert (réfection)	855 000 \$			Règl. Emprunt no 2020-02
Équipements de voirie				
Achat et installation d'une grappe à neige et sableuse		26 000 \$		
Achat d'une camionnette pour déneigement		85 000 \$		
Sous-total 300. Voirie et transport	1 385 000 \$	961 000 \$	0 \$	
400. Environnement et hygiène du milieu				
Barrages				
Réparations du barrage lac d'Argent (mandats professionnels)		15 000 \$		
Services d'égouts et d'aqueduc				
Réhabilitation de la conduite d'aqueduc route 112 (phase 2)	10 000 \$	1 000 000 \$		TECQ 2019-2023
Réfection de la conduite d'aqueduc lac d'Argent (conditionnelle)	950 000 \$			FIMEAU (66%), Règl. secteur/ensemble (voirie)
Installation d'un débitmètre usine épuration affluent	25 000 \$			TECQ 2019-2023
Protection de l'environnement				
Installation d'une station de lavage de bateaux (lac Stukely)	12 400 \$			Surplus libre
Projets spéciaux en environnement	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Taxation (tarif environnement)
Sous-total 400. Environnement et hygiène du milieu	1 027 400 \$	1 045 000 \$	30 000 \$	
600. Urbanisme et aménagement du territoire				
Cœur villageois				
Achat d'une borne interactive extérieure (attraits touristiques)	11 665 \$			Surplus libre
Achat et installation de trois (3) enseigne multidirectionnelle	17 325 \$			Surplus libre
Sous-total 600. Urbanisme et aménagement du territoire	28 990 \$	0 \$	0 \$	
700. Loisirs et tourisme				
Amélioration des bâtiments				
Rénovation extérieure chalet des sports (avant St-Jean 2020)	14 000 \$			FPTJ
Accessibilité universelle de la bibliothèque	5 000 \$			Surplus libre
Sentiers, circuits et piste cyclable				
Réfection ponceau et pavage de la piste cyclable (112 - Martin)			90 000 \$	
Réfection du pavage piste cyclable (Martin - Diligences)			65 000 \$	
Parc des sports				
Installation de jeux d'eau	100 000 \$			FPTJ
Installation d'une buvette (unité murale triple)	4 000 \$			FPTJ
Parc Normand				
Réfection du terrain de tennis			100 000 \$	
Sous-total 700. Loisirs et tourisme	123 000 \$	0 \$	255 000 \$	
Total programme triennal d'immobilisations	2 811 990 \$	2 101 120 \$	834 600 \$	
Affectations - source de financement 2020				
Taxation environnement	30 000 \$			
Surplus libre non affecté (23-710-10-001)	150 990 \$			
Fonds parcs et terrains de jeux - FPTJ (23-910-20-001)	118 000 \$			
Taxation voirie (21-111-20-000)	250 000 \$			
TECQ 2019-2023 (21-341-00-010)	135 000 \$			
Subvention FIMEAU	627 000 \$			
Règlements d'emprunt (23-510-10-001)	1 458 000 \$			
Tarifcation (21-113-00-000)	43 000 \$			
Total des affectations - source de financement 2020	2 811 990 \$			

Le programme triennal d'immobilisation consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois prochaines années. Ces projets devront être financés en partie par les taxes foncières perçues annuellement, par le surplus accumulé, les réserves et le fonds de roulement. Diverses subventions sont aussi attendues et des règlements d'emprunts devront être adoptés pour pourvoir à certaines dépenses. Le tout étant sujet à l'adoption de résolutions et de règlements autorisant leur réalisation.